



Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 20 octobre 2021

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 13 octobre 2021, s'est réuni le Mercredi 20 octobre 2021 à 18h, en séance publique à la Salle Polyvalente de Montailleur, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Quorum : 15

Délégués titulaires présents physiquement : 14

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix

Délégués suppléants présents : 4

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

Délégué représenté : 1

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Jean-Claude NICOLLE	CCCS	Béatrice SANTAIS	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	18 dont 14 titulaires et 4 suppléants	Nombre de voix	20 voix
Nombre de membres représentés	1 titulaire	Nombre de voix	1 voix
TOTAL des voix	21 voix		

Étaient excusés : Annick CRESSENS, Auguste PICOLLET, André VAIRETTO, Jean-Marc DESCAMPS, Nicolas ROCHE, Nicole BOUVIER et Eric BARBIER

Olivier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

M. le Président remercie la Commune de Montailleur pour son accueil, ainsi que Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Maire de la Commune et Elisabeth REY, 1^{ère} adjointe pour leur présence.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 25 août 2021
--

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification de l'ordre du jour
--

Il est proposé de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Marché pour la réalisation de levés topographiques & bathymétriques – Autorisation à signer le marché qui sera rapporté par M. le Président

Le Conseil Syndical en prend acte.

Communications

Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil Syndical

- **Décision n° 2021-024 : Commande publique – Marché 2021-SISARC-041 Acquisition de données géotechniques et géophysiques en Combe de Savoie – Année 2021-2024**

Conformément à la délibération du 7 avril 2021 et à l'avis de la CAO en date du 17 août 2021, le marché « 2021-SISARC-041 Acquisition de données géotechniques et géophysiques en Combe de Savoie – Année 2021-2024 » est confié aux entreprises suivantes :

- GINGER CEBTP – Agence de Grenoble – 680 rue Aristide Bergès - 38330 MONTBONNOT, pour un montant de 305 868,30 € HT (montant extrait du BPU-DQE)
- ERG GEOTECHNIQUE – Bât B les Erables – 36-36 bis av Général de Gaulle – 69110 SAINTE FOY LES LYON, pour un montant de 391 801,20 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST – 431 voie Thomas Edison – ZA ALPESPACE – 73800 SAINTE HELENE DU LAC, pour un montant de 169 651,70 € HT (montant extrait du BPU-DQE)
- ECR ENVIRONNEMENT – ZA Savoie Hexapole – 480 rue Maurice Herzog – 73420 VIVIER DU LAC, pour un montant de 340 011,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

Le marché est prévu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois à compter de la notification du contrat. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum. Ce dernier donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents qui seront des marchés ordinaires.

- Décision n° 2021-025 : Finances – Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 €

L'offre de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes est retenue pour le renouvellement de la ligne de trésorerie à compter de la signature du contrat aux conditions suivantes (proposition jointe en annexe) :

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêts : TAUX FIXE de 0,60% l'an
- Ou
- Taux d'intérêts : €STR (dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieure à 0, l'€STR sera alors réputé égal à 0) + Marge de 0,60%
- Process de traitement automatique :
 - Tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)
 - Remboursement : débit d'office
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.15 % / prélevée une seule fois
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non utilisation : 0.15% (de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts)
- Utilisation de la ligne de trésorerie interactive : la réalisation des tirages et des remboursements se fait exclusivement via internet. Le site internet dédié à la ligne de trésorerie interactive est accessible par accès sécurisé chaque jour ouvré.

Jean-Michel BLONDET souhaite savoir si la ligne de trésorerie a déjà été mobilisée.

M. le Président précise que cette ligne de trésorerie a d'ores et déjà permis de rembourser la précédente et a également été sollicitée par la suite pour le paiement des entreprises. Compte tenu de changements comptables interne à l'Etat, des difficultés de trésorerie notables ont été rencontrées au cours de cette année 2021 et la ligne de crédit a été utilisée de façon nettement plus importante que les années précédentes.

Il rappelle que le coût lié à l'utilisation de la ligne de trésorerie est pris en charge dans le cadre des participations de l'Etat.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Décision n° 2021-026 : Commande publique – Marché 2021-SISARC-053 - Travaux de terrassement pour éliminer des renouées asiatiques sur les cours d'eau du Val Coisin**

Le marché « 2021-SISARC-053 Travaux de terrassement pour éliminer des renouées asiatiques sur les cours d'eau du Val Coisin » est confié à l'entreprise suivante :

- SAS FAMY - Etablissement FAMY Pays de Savoie - Zone Espace Leaders - 19 rue de Moutti Sud - 74540 ALBY SUR CHERAN, pour un montant de 108 496,00 € HT (montant extrait du BPU/DQE).

- **Décision n° 2021-027 : Commande publique – Avenant n° 1 du marché subséquent n° 2 - Lot 3 - 2020-SISARC-034 Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement – Secteur aval**

Le montant du « Marché subséquent n°3.2 Travaux d'entretien des cours d'eau : gestion sédimentaire et enrochement – Secteur aval issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-034 » est modifié comme suit :

L'avenant 1 est établi afin d'ajuster l'intervention complémentaire.

- Montant initial : 16 385,02 € HT
 - Avenant n°1 : + 950,33 € HT
 - Nouveau montant : 17 335,35 € HT
- Soit une plus-value de 5,80 %

L'intervention complémentaire nécessite une prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31/10/2021.

- **Décision n° 2021-028 : Commande publique – Marché 2021-SISARC-043 - Maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère**

Conformément à la délibération du 7 avril 2021 et à l'avis de la CAO en date du 5 octobre 2021 le marché 2021-SISARC-043 Maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère, est confié aux entreprises suivantes :

Groupement d'entreprises : HYDRETTUES / SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE dont le mandataire est HYDRETTUES ALPES DU NORD – 73800 PORTE DE SAVOIE, pour un montant de 48 493,30 € HT (montant extrait du DPGF).

Examen de l'ordre du jour

1. **PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES DIGUES - CONVENTION AVEC AREA**

Rapporteur : M. le Président

Une convention a été signée entre le S.I.S.A.R.C et AREA en 2008 au terme de laquelle AREA finance à hauteur de 20 % les travaux du plan pluriannuel de restauration des digues. Cette convention a pris fin en juillet dernier et va être soldée d'ici la fin de l'année.

Une première réunion a eu lieu en mai 2021 pour évoquer la signature d'une nouvelle convention, similaire à la précédente, de partenariat sur la période 2022-2032. Un projet de convention a été transmise à la fin du mois de septembre à la société d'AREA Celle-ci porterait sur une enveloppe de travaux de 2 060 000 € avec un taux de participation de 20 %.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le projet de convention en cours de finalisation présenté en séance ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT (CTS) POUR L'ENTRETIEN DES AFFLUENTS SUR LE SECTEUR DE LA CA ARLYSÈRE

Rapporteur : M. le Président

Sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération d'Arlysère, le programme de travaux d'entretien des cours d'eau affluents de l'Isère pour l'année 2022 est estimé à 170 000 € TTC. Cette action d'entretien des cours d'eau en Combe de Savoie est inscrite au CTS de ce territoire. Le taux de subvention est établi à 20 %. Cette subvention du Département d'un montant de 34 000 € interviendrait comme les années précédentes en déduction de la contribution d'Arlysère.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite la subvention auprès du Département pour la réalisation du programme d'entretien des cours d'eau en Combe de Savoie au titre du CTS Arlysère.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT (CTS) POUR L'ENTRETIEN DES AFFLUENTS SUR LE SECTEUR DE LA CC PORTE DE MAURIENNE

Rapporteur : M. le Président

Sur le périmètre de la Communauté de Communes de Porte de Maurienne, le programme de travaux d'entretien des cours d'eau affluents de l'Isère pour l'année 2022 est estimé à 18 000 € TTC.

Cette action d'entretien des cours d'eau en Combe de Savoie est inscrite au CTS de ce territoire. Le taux de subvention est établi à 20 %. Cette subvention du Département d'un montant de 3 600 € interviendrait comme les années précédentes en déduction de la contribution de la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Olivier THEVENET précise que pour les CTS de 4^{ème} génération, les élus départementaux du territoire de Maurienne feraient le choix de ne plus rendre éligibles les travaux d'aménagement, d'entretien des affluents et les dossiers eau et assainissement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite la subvention auprès du Département pour la réalisation du programme d'entretien des cours d'eau en Combe de Savoie au titre du CTS Maurienne.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

4. MARCHE DE TRAVAUX - ENTREPRISE BERLIOZ POUR LE COMPTE DU SYNDICAT DU GARGOT - RESTITUTION D'UNE RETENUE DE GARANTIE

Rapporteur : M. le Président

L'entreprise BERLIOZ est intervenue dans le cadre d'un ancien chantier (2006-2009) conduit sous maîtrise d'ouvrage de l'ancien Syndicat du Gargot.

Ce Syndicat est aujourd'hui dissous et ses activités ont été reprises successivement par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le S.I.S.A.R.C.

Il s'avère que la retenue de garantie de ce marché n'a jamais été restituée et ceci à tort.

La trésorerie a été relancée fin 2020 par l'entreprise Berlioz sur ce reliquat de retenue de garantie d'un montant de 7 541.68 €. Bien que juridiquement, la restitution de cette somme soit prescrite, et considérant que cette somme est dans les excédents transférés, il est proposé de procéder à son versement.

Cette somme sera affectée à la contribution annuelle de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Suite aux interrogations d'Alain COMBAZ, ancien Président du Syndicat du Gargot, il est précisé que les services de la Trésorerie ont été relancés fin 2020 par l'entreprise Berlioz sur ce reliquat de retenue de garantie d'un montant de 7 541.68 €.

Au vu de cette demande, il est proposé de procéder au versement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la restitution de la retenue de garantie à l'entreprise Berlioz pour un montant de 7 541,68 €.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

5. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU TORRENT DE FONTAINE CLAIRE ET DE RENFORCEMENT DU CHEMIN DU MOUTONNET

Rapporteur : M. le Président

Les travaux de restauration du torrent de Fontaine Claire et de renforcement du chemin du Moutonnet sont inscrits au PAPI n°2 de la Combe de Savoie. Cette opération a fait l'objet d'un premier marché de maîtrise d'œuvre qui a été résilié au regard des difficultés rencontrées avec le prestataire.

Il y a lieu à ce stade d'engager à nouveau une consultation en vue de la désignation du maître d'œuvre de cette opération dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre européen.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du torrent de Fontaine Claire et de renforcement du chemin du Moutonnet sur les communes de Notre Dame des Millières et Tournon ;***
- ***autorise M. le Président à arrêter le programme de l'opération et le contenu du dossier de consultation correspondant ;***

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

6. MARCHE D'ETUDE DE DIAGNOSTIC DE LA VULNERABILITE EN COMBE DE SAVOIE

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la préparation du PAPI n° 3, il est nécessaire d'engager une étude préalable de la vulnérabilité de la Combe de Savoie.

Le marché d'étude pourra être dévolue selon la procédure adaptée.

Christophe DALL'OSTO fait un point sur les échéances du PAPI 2 qui peuvent être résumées comme suit :

- *Fin octobre : 100 % engagement des subventions Etat*
- *Travaux programmés jusqu'en 2023/2024*
- *Financement nouvelles opérations : besoin d'un PAPI 3*

Enjeux :

- *Négociation modalités de transfert des digues domaniales - Poursuite confortement digues (remise en état avant transfert)*
- *Achèvement restauration Isère et pérennisation*
- *Mise à niveau des ouvrages sur affluents*

Il est fait état de la préparation du PAPI 3 et de la complexité du dossier :

- *Lettre d'intention fin 2021 (financement des postes d'ingénierie)*
- *PAPI d'intention : dépôt 1^{er} semestre 2022*
- *PAPI 3 : signature 2^{ème} semestre 2023*

Il est demandé si les procédures sont identiques au PAPI 2.

Il est précisé que la complexité du dossier à produire a encore été renforcée. Si le PAPI 2 avait pu être réalisé en régie ; au vu des demandes du PAPI 3, il est nécessaire que certaines études soient réalisées par des prestataires extérieurs. Les études seront financées à 50% par l'Etat ; le reste sera financé par les collectivités selon la grille de répartition approuvée par les statuts.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché d'étude de la vulnérabilité de la Combe de Savoie, nécessaire à la préparation du dossier de PAPI n°3 de la Combe de Savoie ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à arrêter le programme de l'opération et le contenu du dossier de consultation correspondant.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

7. MARCHE POUR LA REALISATION DE LEVES TOPOGRAPHIQUES & BATHYMETRIQUES

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre des travaux de restauration du lit de l'Isère, il est nécessaire de faire réaliser par un géomètre intervenant directement pour le compte du S.I.S.A.R.C des travaux de contrôle topographique sur les travaux réalisés par les entreprises.

L'accord cadre existant avait été signé en septembre 2018 avec le groupement BATHYS-CEMAP. Celui-ci était d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois, il a donc expiré 25 septembre 2021.

Indépendamment des prestations de contrôle topographiques menées dans le cadre du chantier de restauration du lit de l'Isère, des prestations topographiques et bathymétriques sont très souvent requises pour les projets conduits par le Syndicat sur l'ensemble de son territoire.

Il est nécessaire de procéder à une consultation pour attribuer un nouvel accord cadre. Le champ des prestations sera élargi afin que le nouvel accord cadre permette d'effectuer la majorité des prestations topographiques & bathymétriques nécessaires aux projets du SISARC. Il s'agira d'un accord cadre à marchés subséquents. La consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offre européen.

Compte tenu de l'urgence du dossier, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché avec les prestataires retenus par la CAO et ceci jusqu'à concurrence d'un montant de marché de 120 000 € HT.

Pour ce qui concerne les prestations topographiques liés aux travaux sur les digues ou le lit de l'Isère, il est rappelé que les dépenses afférentes sont prises en charge dans les subventions obtenues dans le cadre du PAPI 2.

Le périmètre sera élargi pour débiter le travail sur les affluents.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

8. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

- **Information sur la réalisation d'une « tierce expertise » dans le cadre de la convention de pérennisation du lit de l'Isère signé en 2020 avec l'Etat, EDF et l'Agence de l'Eau**
 - Etape 1 : Arasement des atterrissements végétalisés (8,5 M€ TTC)
 - Etape 2 : Pérennisation du lit restauré
 - Levier hydraulique (EDF)
 - Levier mécanique

Le SISARC a signé avec l'Agence de l'Eau et EDF un plan de pérennisation du lit restauré. Celui-ci doit permettre de tester les leviers d'action permettant de maintenir en état le lit de l'Isère (travaux mécaniques combinés à des « lâchers » d'eau).

Pour cela un programme de suivi doit être mis en œuvre.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Compte tenu des divergences fortes entre le SISARC et EDF sur les modalités de ce suivi une mission a été confiée à l'OFB pour arrêter les protocoles de suivis et aider à l'interprétation des résultats. Cette démarche est extrêmement importante pour la suite des opérations.

- Cartographie des cours d'eau

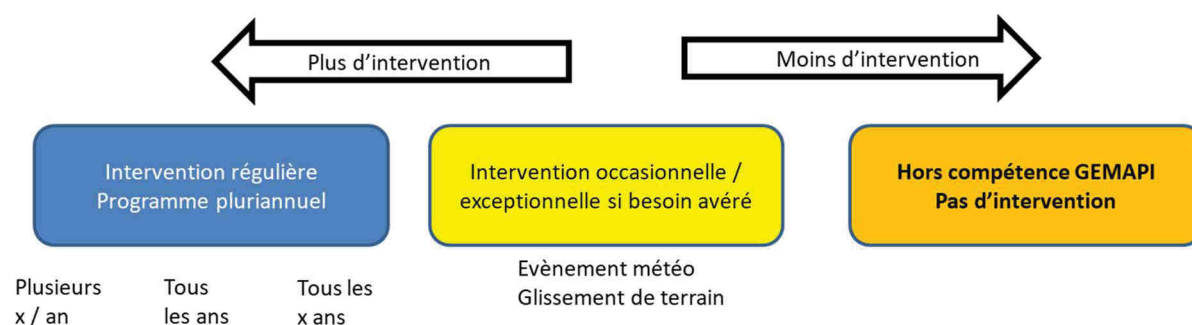
- Besoin de transparence et de lisibilité sur l'action du S.I.S.A.R.C / GEMAPI
- ... d'une manière générale
- ... et à commencer par les **travaux d'entretien des lits des émissaires**

- Sur quel « périmètre » travaillons nous ?

Pour y faire quoi ?

Qu'est ce qu'on ne fait pas ?

- Les travaux d'entretien du lit peuvent être :
 - Réguliers dans le cadre de programmes pluriannuels
 - Très occasionnels : pas d'intervention sauf besoin particulier
 - Pas d'intervention car hors GEMAPI
- Il y a donc graduation :



- Les « émissaires » rencontrés :
 - des cours d'eau
 - des fossés d'assainissement agricole ... autres
 - et des émissaires « ambigus »
 - fossés d'assainissement qui reçoivent des cours d'eau
 - fossés d'assainissement qui sont devenu des cours d'eau
 - fossés d'assainissement qui « ressemblent » à des cours d'eau
 - des cours d'eau qui ont été transformés en fossés d'assainissement
 - des ravines sèches sauf ruissellement
 - des couloirs d'avalanche qui peuvent ruisseler
- Les bases
 1. Les propriétaires des cours d'eau restent chargés de l'entretien des lits des cours d'eau
 2. Pour l'entretien des fossés agricoles : repartir de l'histoire
 3. Le GEMAPIEN est fondé à entretenir les « émissaires »
- * si les travaux sont conformes à l'**objet** de la compétence GEMAPI :
 - contribuer au bon état et bon fonctionnement des milieux aquatiques constitués par les cours d'eau les annexes fluviales et les zones humide
 - Et / ou prévenir les inondations

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

* si les travaux présentent un **intérêt général**

- Le GEMAPIEN n'a pas vocation à intervention partout et tout le temps.
 - Il doit répondre de l'utilisation de la taxe GEMAPI pour l'objet de la GEMAPI.
 - Et il n'intervient que s'il y voit un intérêt collectif à le faire.
 - Son intervention est proportionnée aux besoins et aux enjeux collectifs.
-
- Quel affichage cartographique possible ?
 - Ce que l'on peut cartographier :
 - Les tronçons intégrés dans les programmes pluriannuel d'entretien
 - ce sont les tronçons « surveillés » et sur lesquels des travaux d'entretien sont programmés de manière variable selon les besoins et les enjeux.
 - Ces tronçons sont affichés dans la DIG.
 - Même sur ces tronçons les propriétaires riverains conservent leurs devoirs.
 - Les tronçons que le S.I.S.A.R.C n'entretiendra pas car hors GEMAPI
 - S'il y en a, les tronçons hors GEMAPI mais sur lesquels le S.I.S.A.R.C est tenu par un engagement / héritage historique
 - Ce qui ne sera pas cartographié
 - Les tronçons de cours d'eau qui ne sont pas intégrés dans un des programmes pluriannuels, parce qu'il n'y a pas d'enjeu qui le justifie, mais sur lesquels une intervention reste possible occasionnellement / exceptionnellement si besoin avéré.

Méthode proposée

1. Les services élaborent des « cartes document de travail » présentant les tronçons des plans de gestion actuel
En indiquant ceux :
 - * qu'on propose de garder
 - * qu'on se questionne d'enlever ... et pourquoi
 - * qu'on se questionne de rajouter ... et pourquoi
2. On demande aux Communes de réagir et de s'exprimer sur les tronçons qu'elles souhaiteraient intégrer et pourquoi.
3. On organise des réunions d'examen collectif par secteur : discussion collective du pourquoi (justification)
4. Synthèse des réunions à faire lors d'une réunion de bureau spécifique pour une prise de décision globale et cohérente sur le périmètre syndical

Eric SANDRAZ rappelle qu'il s'agit d'une démarche attendue par les collectivités.

Il est précisé que ce travail sera amené à évoluer au vu des contraintes à venir.

Alain COMBAZ indique que ce travail avait déjà été mené par les anciens Syndicats.

M. le Président rappelle que les critères ont évolué.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Réalisation budget 2021 – 2^{ème} appel de fonds**

- 1^{er} appel réalisé sur TOUT SAUF opérations locales :
 - CCCS : 349 270 €
 - ARLYSÈRE : 246 100 €
 - CCPM : 9 430 €
 - Grand Chambéry : 800 €
 - Département : 161 300 €
- Contributions prévisionnelles pour opérations locales (Budget)
 - CCCS : 220 000 €
 - ARLYSÈRE : 250 000 €
 - CCPM : 0 €
 - Grand Chambéry : 0 €
 - Département : 28 700 €
- Point en cours/ avancement réalisation
- 2^{ème} appel de fonds à caler avec les membres et à appeler avant clôture comptable
- Principe de traçabilité des appels

- **Calendrier de préparation du DOB**

- Réunion de travail avec les EPCI membres :
 - Cœur de Savoie : 27 octobre après-midi
 - Arlysère : 10 novembre après-midi
 - Porte de Maurienne : à prévoir
- DOB SISARC : 8 décembre 2021 ?
- Budget SISARC : à caler maxi 2 mois après le DOB

- **Marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction d'une habitation menacée par le torrent de la Combaz**

- Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre le 11 octobre
- Procédure adaptée ouverte
- Budget : 5 000 € HT
- Durée : 7 mois
- Retour des offres le 3 novembre

- **Etude plages de dépôt des affluents de 5 affluents**

- Réalisation des études préalables sur les affluents suivants :
 - Le ruisseau de Villard Léger,
 - Le ruisseau de Villard Dizier,
 - Le ruisseau du 1^{er} Berre,
 - Le ruisseau du 2^e Berre,
 - Le ruisseau de la Lavanche,
 - Le ruisseau du Gros Chêne. 
- Budget 80 k€ HT (x 50% subvention Etat)
- Visite de terrain le 14/10/21 (affluents du Val Gelon)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Prochaines étapes :
 - Point sur la topographie avant lancement des dossiers de consultation de maîtrise d'œuvre
 - Prise de contact avec les riverains concernés
 - Lancement du DICRIM pour la commune de Chamoux (et Villard Léger ?)
- **Création d'une plage de dépôt de la Lavanche**
 - Réunion avec la DDT le 19 octobre 2021
- ➔ Inventaires écologiques complémentaires nécessaires : possibilité d'une simple étude d'impact à confirmer (DLE : déclaration si possible + défrichement)
 - Courrier à RTE pour éventuel déplacement du pylône
 - Consultation MOE fin d'année 2021
- **Agrandissement de la plage de dépôt du Gros Chêne**
 - Crue du 2 mai 2015 fortement chargée en bois : plage complètement remplie, en limite de débordement
 - Mission « Etudes de diagnostic » et AVP lancée en octobre 2017 par l'ancien Syndicat intercommunal de l'Aitelène attribuée au RTM (ONF)
 - 1^{er} janvier 2019 : transfert au SISARC dans le cadre de la GEMAPI
 - Situation actuelle :
 - Plage de dépôt : amont de la traversée du village
 - Capacité de 700 à 1000 m³
 - Débordement dans le village en cas de dépassement de la capacité de stockage
 - Objectif : nouvelle capacité de 2000m³
 - Présentation AVP le jeudi 9 septembre :
 - 2 options présentées (≈ 250 k€ HT)
 - Rendu version finale fin octobre
- **Travaux sur le ruisseau du Verrens (1/2) : Pose d'échelles limnimétriques**
 - Entreprise : FOREZIENNE
 - Montant des travaux : 21 100 € HT
 - Avancement des travaux : Attente de la fourniture des échelles

Laurent GRILLET se demande s'il ne serait pas possible de filmer les échelles afin de suivre l'évolution en cas d'intempérie.

Il est précisé que les échelles se trouvent dans des secteurs où l'installation et le raccordement (internet + électricité) de caméras peut être rapidement coûteux. D'autre part la visibilité serait à certains endroits difficile à assurer. L'évolution lors des intempéries sera assurée par des opérateurs humains des collectivités bénéficiaires de l'aménagement. En parallèle des réflexions sont lancées pour l'installation d'une station de suivis et de mesures automatiques des débits entrant dans le système de protection.

- **Travaux sur le ruisseau du Verrens (2/2) : Passe à poisson et muret**
 - Entreprise : FOREZIENNE
 - Montant des travaux : 2 160 € HT + 4 200 € HT
 - Objectif : Mise en conformité de la passe à poisson et pose d'un muret de 20 ml

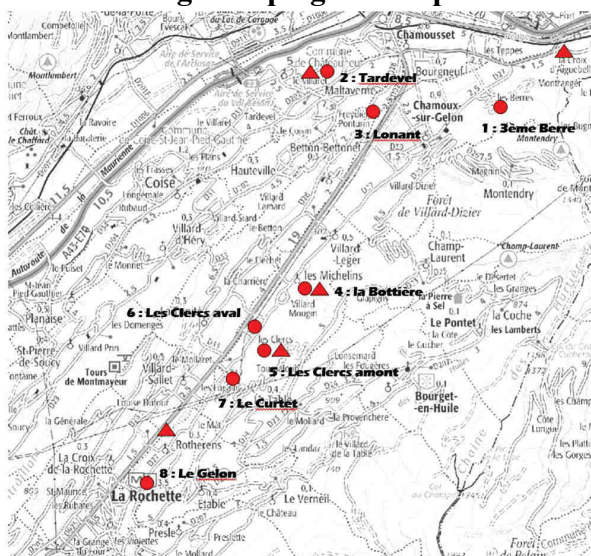
S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Affaire : barrage de Castor dans le système de protection hydraulique du ruisseau du Verrens**
 - Terrain le 14/10/21 : Découverte barrage de castor en amont de la vanne aval
 - Incompatible avec l'aménagement du Verrens
 - Castor = espèce protégée → interdiction de destruction de son habitat sous peine de poursuites pénales
 - Courrier adressé à la DDT le 15 octobre : intervention urgente !
 - Visite sur site avec l'OFB le mercredi 20/10

De nombreux élus s'étonnent qu'au vu des désordres causés par le castor et de l'ampleur des conséquences qui peuvent être engendrées en cas d'intempéries, le Syndicat ne puisse intervenir directement sous peine de poursuite pénale.

- **Travaux de curage des plages de dépôt du bassin versant du Gelon**



● Plage de dépôt - râteliers

▲ Plateforme de stockage des matériaux

Accord cadre de travaux : gestion sédimentaire
Lot n° 3 : secteur aval
Marché subséquent n° 3.2 :
travaux de curage 2021 du bassin versant du Gelon

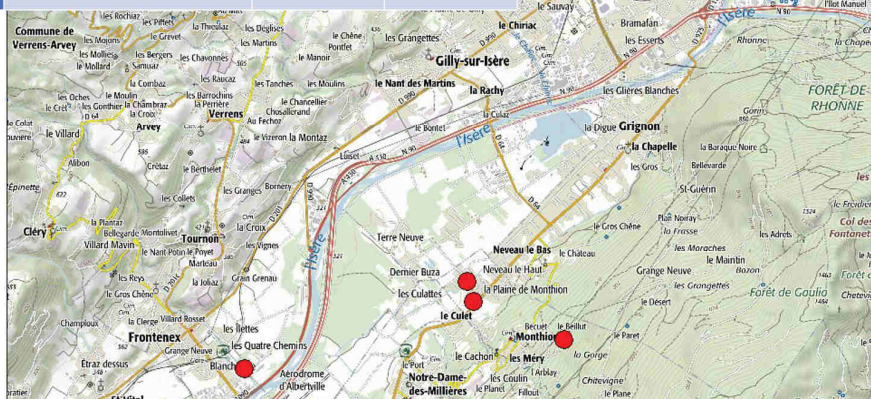
Entreprise retenue : BERLIOZ
Montant des travaux : 19 662 € TTC

Travaux terminés



- **Travaux de débroussaillage des berges du Gelon par des chèvres**
- **Travaux de curage 2021 en Combe de Savoie Amont**

Communes	Site	Hauteur moyenne de sédiments à retirer	Volume total de sédiments à retirer
Monthion	Ruisseau du Paret	-	Sans extraction
Monthion	Ruisseau de la Bialle Claire	30 cm	20 m³
Albertville	Nant Pottier	Dépôts latéraux	3 m³
Frontenex	Plage de dépôt du ruisseau de Verrens	50 à 60 cm	300 m³

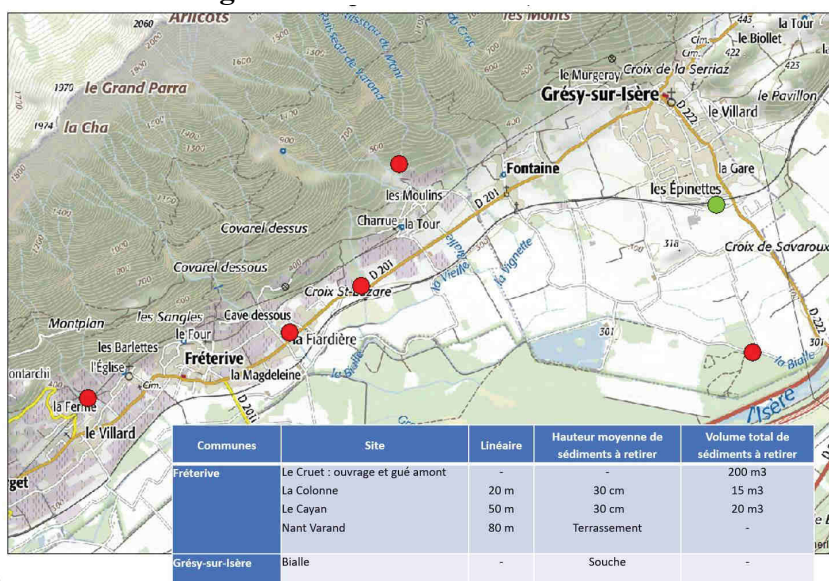


S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

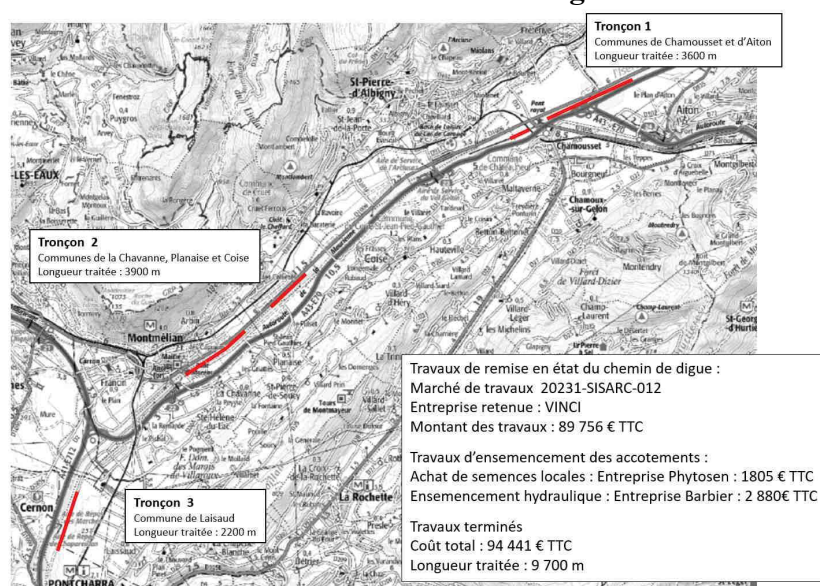
- Travaux de curage 2021 sur La Bialle et la Lavanche



- Travaux d'entretien des cours d'eau : travaux forestier (hiver 2021/2022)

N° d'ordre	Cours d'eau	commune	Linéaire concerné ouvrage	Nature des travaux
1	Gelon	Chamousset	Têtes amont et aval du tunnel du Gelon 35 m et ponctuel	Débroussaillage de l'ouvrage Traitement sélectif de la ripisylve et débroussaillage berge
2	Ruisseau du 2 ^{ème} Berre	Chamoux	Plage de dépôt râtelier	Débroussaillage de l'ouvrage
3	Ruisseau de Villard Léger	Villard Léger	Plage de dépôt râtelier	Débardage de bois
4	Ruisseau du Vieux Chemin	Rotherens	130 m	Traitement sélectif de la ripisylve
5	Gelon	Le Bourget en Huile	1400 m	Traitement sélectif de la ripisylve Traitement sélectif des embâcles Aménagement ponctuel

- Travaux de remise en état du chemin de digue de l'Isère



S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Retour sur les reconnaissances rafts 2021**

Les trois journées de reconnaissance annuelles se sont déroulées dans de bonnes conditions. Elles ont donné lieu à une large participation.

Il n'est pas noté d'évolutions majeures sur les digues, mais celles-ci continuent toutefois de s'affaiblir lentement.

Les rives gauche et droite du secteur de Montmélian doivent continuer à être surveillées.

Il est également fait état de l'empiètement dans le lit de l'Isère au droit des installations VICAT en rive gauche sur la commune de la Chavanne.

- **Travaux digue RD dans la courbe de Montailleur & Restauration du lit**

- MOE : HYDRETUDES Alpes du Nord
- Entreprises : BENEDETTI / SOCCO / VINCI
- 1 075 ml de digue + épaissement 160 m
- 24 630 m3 d'enrochements
- 112 000 m3 de limons
- Démarrage : Septembre 2021
- Fin des travaux : Mars 2021
- Convention S.I.S.A.R.C – Commune Montailleur : signée le 6 octobre 2021

- **Travaux digue RD dans la courbe de Montailleur & Restauration du lit**

- Basculement des eaux de l'Isère effectué le mardi 19 octobre
- Pêche de sauvegarde en cours
- 25 octobre : Démarrage des travaux de sécurisation de la digue / Evacuation des limons
- Remise en état du chemin de digue en cours

Laurent GRILLET indique avoir été interpellé par des administrés qui ont constaté une diminution d'environ 80 cm du plan d'eau de Grésy-sur-Isère depuis le basculement des eaux de l'Isère.

Au vu de l'éloignement, il semble très peu probable qu'il y ait un lien entre le basculement des eaux et la diminution du plan d'eau.

Post réunion : l'abaissement du plan d'eau de Grésy-sur-Isère est la conséquence de l'action conduite par la Fédération de pêche en lien avec l'APPMA, toutes les années à la même époque afin de favoriser les roselières du plan d'eau.

- **Marché de travaux de restauration du lit de l'Isère - Phase 3**

- MOE : HYDRETUDES Alpes du Nord
- Budget Travaux : 1 400 000 € HT
- Procédure d'appel d'offre ouvert
- Consultation n° 1 Entreprise travaux : 10/08/2021 ➔ 14/09/2021
- CAO prévue le 21/09/2021 – Annulée (irrégularité de publication – absence de publication au JOUE)
- Consultation n° 2 Entreprise travaux : 22/09/2021 ➔ 22/10/2021
- CAO prévue le 03/11/2021

- **Régularisation digue affluents**

- Lancement démarche : Pottier, Combaz , Lavanche , Gros Chêne, Glandon
- Réunion spécifique / prise de contact avec les riverains
- Mission Plan topo avec localisation parcellaire

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Régularisation digues de l'Isère – Etude de Danger**
 - Dossiers réglementaires : régulariser les digues format « GEMAPI »
 - Objectifs donnés par cadre réglementaire
 - Bureau d'études : doit être titulaire « agrément digue »
 - Priorité → Digues de Classe « B » : protègent $3\,000 < \text{personnes} \leq 30\,000$
 - Consultation avec 5 lots
 - 3 lots sur 5 peuvent être attribués
 - Financement à 100 % €TTC par l'ETAT dans le cadre du PAPI2

Candidats	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
HYDRETTUES	44 727,00 €	/	57 657,00 €	/	/
SETEC HYDRATEC	/	/	/	/	37 614,00€ TTC

Il est fait état que les bureaux d'études agréés n'ont pu répondre qu'à une partie des lots (3/5). Les carnets de commandes de ces prestataires sont pleins compte tenu que l'ensemble des GEMAPIENS sont dans l'obligation de respecter les délais et les échéances nationales sur le sujet. Il est précisé qu'un courrier a été adressé à l'Etat pour faire état de la situation. En parallèle, un point sera fait également avec les autres collectivités gemapiennes concernées par ce type de difficultés.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

le mercredi 8 décembre 2021 à 18h

Lieu : à définir ultérieurement

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 17 novembre 2021

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h35.

Albertville, le 27 octobre 2021

François RIEU

Président du SISARC



S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Affiché du 27 octobre 2021 au 27 novembre 2021 au siège du SISARC

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr